

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 mai 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 R. 20 - Désignation d'une représentante de la Ville de Paris au sein du Comité parisien d'éthique funéraire.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 6 mai 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Est désignée pour représenter la Ville de Paris au sein du Comité parisien d'éthique funéraire :

Mme Colombe BROSSEL, présidente.